

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 23 JUIN 2023
PROCÈS-VERBAL N° 15

Page 172

Le conseil communal est convoqué à 19 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Cyril Ottonin, Président, ouvre la séance à 19 h 02, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux ainsi que le syndic. Il remercie les membres de la conciergerie pour la mise en place de la salle et salue le public qu'il remercie de son intérêt.

M. Cyril Ottonin

Il est d'usage que le dernier conseil se tienne extra muros. Au mois de janvier lorsque j'ai pris l'option du réfectoire de la Sablliane, je ne me doutais pas que l'ordre du jour de ce soir serait si copieux. Après visite et contre visite, le déroulement du conseil suivi du repas n'était plus cohérent et compliquait inutilement la transition conseil et repas. C'est pourquoi nous sommes ici ce soir. La suite de la soirée se tiendra par contre au réfectoire comme prévu.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de votants : 38

Excusé.e.s : Mmes Betschart Anne-Sophie, Miranda Graziella, Walroff Sandra, MM. Hedou Gaël, Mermod Cyril, Porchet Christophe.

Absent : M. Guenez Benoît.

M. Yann Rod a annoncé son retard.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

M. Yann Rod est arrivé.

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de votants : 39

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 8 mai 2023

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 38 NON - 0 ABST - 1

Le PV est accepté à la majorité.

4. Remise du Prix du Mérite

Le prix du mérite, attribué pour la première fois en 2008, a pour but de mettre à l'honneur une personne, un groupe qui s'est distingué et qui a fait honneur à notre commune. La commission dont la présidence revient au premier citoyen du village est composée de trois membres du conseil, Mme Myriam Omenetto, MM. Hubert Vermot et Soprano Marinelli, accompagnés par

trois représentants de la municipalité, Mmes Christelle Fresneau et Laura Marques ainsi que M. Martin Schnorf.

Cette année, le choix de la commission s'est porté sur une personne ayant foulé les parquets du Nord vaudois, de Suisse et même à l'étranger lors de compétitions internationales. Je ne vais pas faire durer le suspense plus longtemps et je suis sûr que certains ou certaines d'entre vous l'auront reconnue, puisque qu'il s'agit de l'ancienne co-capitaine de l'équipe de ELFIC Fribourg, équipe qui milite en première division du championnat de basketball féminin, Mme Tiffanie Zali. Applaudissements.

Je prierai Mme Zali de venir me rejoindre ainsi que M. Soprano Marinelli, membre de la commission, à qui je passe la parole pour un petit entretien en toute décontraction, qui va nous permettre de découvrir le parcours principalement sportif de la lauréate du jour, le tout accompagné de quelques clichés. Présentation.

Applaudissements, remise du Prix par le Président.

Mme Zali remercie le conseil pour l'honneur qui lui est fait.

5. Communications du Président

Votations du 18 juin 2023 :

		Oui	Non	Participation
Objet 1				
Imposition minimale OCDE/G20	CH	78,45%		42,37%
	VD	85,68%		41,05%
	Yvonand	82,01%		40,67%
Objet 2				
Loi sur le climat et l'innovation	CH	59,07%		42,54%
	VD	69,52%		41,08%
	Yvonand	63,14%		40,62%
Objet 3				
Loi COVID-19	CH	61,94%		42,49%
	VD	68,15%		41,07%
	Yvonand	61,93%		40,79%
Objet cantonal				
Initiative populaire « Pour la protection du climat »	VD	64,20%		41,68%
	Yvonand	60,15%		40,03%

Fête nationale : La commémoration de la Fête nationale se déroulera le 31 juillet sur le Pré de l'Hôtel-de-Ville selon un programme préparé par notre société de Jeunesse. Il est de tradition que les autorités défilent en tête du cortège. Si vous êtes par Yvonand, c'est volontiers que vous pourrez accompagner notre nouveau Président qui sera en tête du cortège. Le lendemain, un

brunch sera organisé suivi d'un tournoi de pétanque en doublette. Les inscriptions se font sur le site de la Jeunesse ou par le téléphone que vous trouverez sur le flyer.

6. Lettres et pétitions éventuelles

Je n'ai pas reçu de courrier.

7. Assermentation d'un nouveau conseiller municipal UDC

Le 30 janvier dernier à 12h00 a eu lieu une séance de bureau extraordinaire au bâtiment communal. Mme Carolane Sutterlet, secrétaire municipale, nous confirmait qu'une seule candidature avait été déposée dans le délai fixé pour l'élection complémentaire à la municipalité. Cela signifiait, ni plus ni moins, que l'élection était tacite et que l'entrée au sein de la municipalité de M. Thierry Genillod devenait bien réelle. Pour entériner cela, je prie M. Thierry Genillod de venir devant l'assemblée pour procéder à son assermentation et cette dernière de se lever.

Assermentation. Applaudissements.

8. Assermentations de deux nouveaux conseillers communaux PS

Pour le PS, M. Florian Breguet présente Mme Erika Millet et M. Aimé Guex.

Le Président prie Mme Millet et M. Guex de venir devant l'assemblée et celle-ci de se lever.

Assermentations. Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de votants : 41

9. Communications de la Municipalité

M. Guy-Daniel Beney

Planifications communales : Il y a plusieurs planifications en cours. Concernant le PDCom horizon 25 ans. L'envoi de l'examen préalable à la DGTL s'est fait en août 2022. La réponse est arrivée en janvier 2023. Suite à la demande de la DGTL en janvier, on a mis le PDCom en suspens puisqu'on a dû basculer sur le PACom. Ce PDCom horizon 25 ans sera finalisé en parallèle du PACom. Concernant le PACom, qui est une planification horizon 15 ans, nous sommes actuellement à la version V4. La commission d'urbanisme a encore siégé en juin et va encore traiter ce dossier en juillet. On estime l'envoi de l'examen préalable au canton en septembre. On va recevoir, si les délais sont respectés par la DGTL, le retour en février 2024. On devra adapter le projet. Ensuite, avec toute la procédure (présentation publique, préavis conseil, enquête publique incluant le PDCom), la mise en vigueur du PACom et PDCom est estimée en octobre 2024. La zone réservée avait été créée en février 2020 officiellement - c'était la date de signature du conseil d'état - même si on l'avait mise en application en septembre 2018. La validation officielle était février 2020, valable cinq ans, on arrive donc à février 2025. Si on arrive à tenir ce planning, on sera donc pile dans le délai qui nous est donné. Si le planning n'est pas tenu, la zone réservée peut être prolongée de trois ans, mais ce n'est pas le but de la municipalité. Concernant le PA des plages, nous sommes actuellement en consultation avec les acteurs économiques, AIY pour le camping, port, CNTY, Colvert et Vikings. On estime que le projet, suite à cette consultation, pourra être finalisé en août. L'examen préalable à la DGTL aura lieu en octobre, puis suivra toute la procédure pour arriver à une entrée en vigueur en octobre 2024. Concernant le PA Mortaigue Sud, nous n'avons pas reçu, à ce jour, le rapport de synthèse de la DGTL, mais nous sommes toujours au mois de juin... Si on le reçoit, on estime qu'on pourra finaliser la procédure aussi pour fin 2024. La réalisation de la zone sportive, pour

autant que le sujet passe la rampe, aurait lieu en 2025. Il n'y a pas encore eu d'estimation financière vu qu'on n'a pas encore le feu vert cantonal. Concernant le plan de quartier de Mordagne, on a créé plusieurs scénarios. On est tributaire du PA Mortaigue Sud. Le PA Mortaigue Nord est aussi tributaire de ce retour du mois de juin de la zone sportive. Le travail a déjà avancé et on est dans les starting-blocks en espérant que cela soit positif. Il y a quelques remarques que je souhaite donner sur l'ensemble de ces planifications, ainsi que sur le déroulement et les délais que je mentionne. Ils dépendent de la détermination des services cantonaux, des divers acteurs concernés, du résultat des procédures d'enquêtes publiques et des décisions que le conseil communal devra prendre dans le cadre des futurs préavis.

Dernière intervention municipale : Je profite encore d'être devant vous dans le cadre de ma dernière intervention municipale pour transmettre un bref message. Je tiens à remercier tous mes collègues de la municipalité pour les excellents rapports que nous avons pu entretenir durant ces nombreuses années. Un merci particulier à toi, syndic, de manager chaque lundi ton équipe avec toute ta diplomatie et quelquefois avec toute la patience qui était de mise. Merci à toi, Thierry, je te félicite d'avoir pris la décision de relever le défi, tu as prouvé, depuis plus de trois mois, que tu étais l'homme de la situation. Même s'ils ne sont pas présents ce soir, je souhaite aussi remercier l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de notre commune, et tout particulièrement notre service technique et notre service de sécurité publique dont je suis plus proche, pour leur travail et leur implication auprès de nos citoyens. Et merci à vous toutes et à vous tous, membres du conseil, pour les bonnes relations que nous avons entretenues ces nombreuses années, que ce soit lors des séances du conseil ou dans le cadre des diverses commissions. Je tiens encore à transmettre mes remerciements particuliers aux membres des commissions municipales que j'ai conduites ou auxquelles j'ai participé. Bonne suite à vous dans vos mandats respectifs. Merci pour votre attention.

Applaudissements.

10. Préavis 2023/01 Demande de crédit pour la rénovation du stand de tir et l'installation de récupération de balles.

Rapports des commissions ad'hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteur M. Isidro Calvet

« Convoquée en séance le mercredi 7 juin, la commission composée de Marc Pilloud, Daniele Pirolo, Christophe Porchet, Catherine Rey, Philippe Sauser, Thierry Steiner et Isidro Calvet, rapporteur, s'est réunie à la salle de La Petite Amérique pour débattre du préavis municipal ci-dessus. La commission remercie M. Alexandre Lecourtier, pour sa présence et les explications fournies. Il nous a précisé qu'une convention avec la société de tir était en cours d'élaboration. La commission insiste sur le fait que celle-ci devra être appliquée et respectée. La commission reconnaît le besoin de rénovation de ces installations, au vu des obligations légales en la matière. Il paraît également important de soutenir le comité de la société de tir, qui est inscrit à l'USL et qui comporte en son sein des formateurs pour les jeunes tireurs. À l'unanimité, la commission a accepté le préavis tel que présenté et propose au conseil communal de faire de même. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 24 mai 2023 à 19h00, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Anthony Marzolini, suppléant en remplacement de Charles Wernuss, Fabrizio Marzolini, s'est réunie en salle de municipalité - bâtiment de l'administration communale - pour débattre du préavis municipal n° 2023/01, relatif à l'objet

précité. Était présent M. Alexandre Lecourtier, municipal. Nous remercions M. Alexandre Lecourtier pour les éclaircissements et réponses apportées aux questions de la commission, relatives au préavis 2023/01. La solution qui consiste à assainir et maintenir la société de tir à la Mauguettaz est la solution la plus économique. Par ailleurs une nouvelle société de tir s'est constituée et va bénéficier de cette infrastructure. Cette dernière va assurer le paiement d'un loyer qui participera à réduire les frais d'exploitation. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/01, dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'installation de 4 récupérateurs de balles au stand de tir de la Mauguettaz.
2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 62'400.00 TTC.
3. De financer ce crédit par les liquidités courantes.
4. D'imputer le coût des travaux dans le compte d'investissement 9143.07 (Stand de tir, à amortir).
5. D'imputer le compte d'exploitation 220.3312.1 (amortissement obligatoire) de CHF 6'240.00 par année pendant 10 ans.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 2

Le préavis 2023/01 est accepté à la majorité.

11. Préavis 2023/02 Modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord Vaudois.

Rapport de la commission ad'hoc.

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteur M. Isidro Calvet

« Convoquée en séance le mercredi 7 juin, la commission composée de Marc Pilloud, Daniele Pirollo, Christophe Porchet, Catherine Rey, Philippe Sauser, Thierry Steiner et Isidro Calvet, rapporteur, s'est réunie à la salle de La Petite Amérique pour débattre du préavis municipal ci-dessus. La commission remercie M. Alexandre Lecourtier, pour sa présence et les explications fournies, en exposant les modifications des statuts de l'association citées plus avant. Sans remarques particulières et à l'unanimité, la commission a accepté le préavis tel que présenté et propose au Conseil communal de faire de même. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/02, dont les décisions sont :

- Article 1 : L'Avenant n°1 aux statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.
- Article 2 : L'Annexe n°2 aux statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.
- Article 3 : La modification des buts de l'Association entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

OUI - 40 NON - 0 ABST - 1

Le préavis 2023/02 est accepté à la majorité.

12. Préavis 2023/03 Demande de crédit pour la réalisation des travaux de protection contre les crues des ruisseaux de Gi et des Rochettes, dans le hameau de la Mauguettaz.*Rapports des commissions ad'hoc et des finances.*

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteur M. Viktor Zeiter

« Convoquée en séance le mardi 16 mai 2023 à 19h00, la commission ad hoc composée de : Mesdames Cornelia Mercier, Myriam Omenetto, Sandra Walroff, Aline Wenk et de Messieurs Gerber Sébastien, Rebeaud Mathieu, ainsi que Monsieur Viktor Zeiter, rapporteur, s'est réunie pour débattre du préavis 2023/03 « Demande de crédit pour la réalisation des travaux de protection contre les crues des ruisseaux de Gi et des Rochettes, dans le hameau de la Mauguettaz ». La commission a profité de se déplacer sur les différents endroits qui sont concernés par ces futurs travaux, avant de rejoindre le collège de la Mauguettaz. Monsieur Alexandre Lecourtier, Municipal, était également présent pour présenter le projet mentionné en titre et répondre aux nombreuses questions des membres de la commission. Ces derniers le remercient pour sa présence et les réponses aux questions de la commission. La commission reconnaît la nécessité de mener ce projet à terme. Néanmoins il reste encore de nombreux points à clarifier avec les propriétaires. C'est pourquoi la commission souhaite que la municipalité informe le conseil communal de l'avancement du dossier. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis 2023/03 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 24 mai 2023 à 19h00, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Anthony Marzolini, suppléant en remplacement de Charles Wernuss, Fabrizio Marzolini, s'est réunie en salle de municipalité - bâtiment de l'administration communale - pour débattre du préavis municipal n° 2023/03, relatif à l'objet précité. Était présent Monsieur Alexandre Lecourtier. Nous remercions Monsieur Alexandre Lecourtier pour les éclaircissements et réponses apportées aux questions de la commission relatives au préavis 2023/03. Les éléments de coûts sont des estimations et seront consolidés lors des appels d'offres à venir. Les éléments budgétés prennent en compte les imprévus. Une fois les travaux réalisés, la commune assurera l'entretien du cours d'eau et le canton participera financièrement à hauteur de 60%. Les travaux prennent en compte les événements qui peuvent se produire sur une période de 100 ans. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/03, dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour renforcer la protection contre les crues des ruisseaux de Gi et des Rochettes dans le hameau de la Mauguettaz.
2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 193'200.00.
3. De financer ces travaux par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché.
4. D'imputer le coût des travaux dans le compte d'investissement 9141.02 (assainissement des ruisseaux, à amortir).
5. D'imputer le compte d'exploitation 470.3311.1 (amortissement obligatoire) de CHF 9'660.00 par année durant 20 ans.

OUI - 40 NON - 0 ABST - 1

Le préavis 2023/03 est accepté à la majorité.

13. Préavis 2023/04 Demande de crédit pour la réalisation des travaux à la route de Pomy.

Rapports des commissions ad'hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteur M. Viktor Zeiter

« Convoquée en séance le mardi 16 mai 2023 à 19h00, la commission ad hoc composée de : Mesdames Cornelia Mercier, Myriam Omenetto, Sandra Walroff, Aline Wenk et de Messieurs Gerber Sébastien, Rebeaud Mathieu, ainsi que Monsieur Viktor Zeiter, rapporteur, s'est réunie pour débattre du préavis 2023/04 « Demande de crédit pour la réalisation des travaux à la route de Pomy ». La commission a profité de se déplacer sur les différents tronçons de la route de Pomy qui sont concernés par ces futurs travaux, avant de rejoindre le collège de la Mauguettaz. Madame Lucy Delarze, Municipale, et Monsieur Enrique Duarte de l'entreprise RLJ Ingénieurs Conseils SA étaient également présents afin de présenter le projet mentionné en titre et de répondre aux nombreuses questions des membres de la commission. Ces derniers les remercient pour leur présence et relèvent la précision des informations transmises par Monsieur Duarte. La commission encourage la commune d'effectuer ces travaux de remise en état lors du même chantier et ainsi profiter des prix de soumission de l'entreprise. Au vu de la largeur de la route, secteur C, un trottoir n'est pas envisageable pour le moment. Cependant un marquage au sol serait souhaité par la commission. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis 2023/04 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 31 mai 2023 à 19h00, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Charles Wernuss, Fabrizio Marzolini, s'est réunie à la salle de réunion de l'Hôtel de la Gare pour débattre du préavis municipal n° 2023/04, relatif à l'objet précité. Étaient présentes Mmes Laura Marques et Lucy Delarze. Nous remercions Madame Lucy Delarze pour les éclaircissements et réponses apportées aux questions de la commission, relatives au préavis en titre. Mme Delarze nous indique que l'adjudication n'a pas encore été attribuée, mais que les appels d'offres de la première phase sont terminés, soit pour les points 1.2 et 1.3. Les offres sont en lignes avec les estimations. La municipalité est confiante quant au respect du budget pour l'ensemble du projet ainsi que pour l'obtention de subventions de la part du Canton. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme Lucy Delarze

J'aimerais apporter quelques informations concernant le planning pour ce préavis. Les préavis 2023/04 et 2023/03 sont liés par leurs interventions sur la route de Pomy. Nous avons donc fait le choix de planifier les travaux en coordonnant les deux projets. En cas d'acceptation du présent préavis, les travaux sur les collecteurs débiteront au niveau du carrefour dès le 10 juillet. La conduite assurant le passage sous la route du ruisseau des Rochettes sera posée durant cette période. La circulation sera garantie en demi-chaussée. La réfection du collecteur d'eau claire le long de la route sur la sortie du hameau de la Mauguettaz en direction de Cuarny nécessite une fermeture complète de la route car celle-ci est trop étroite pour permettre de maintenir la circulation. Nous profiterons de cette fermeture pour intervenir sur le déversoir du

ruisseau des Rochettes qui nécessite que nous ouvrons la route. Ces travaux sont prévus du 11 septembre au 31 octobre. La gestion de la circulation durant cette période sera définie en collaboration avec la DGMR. Ce planning nous permet de réaliser toutes les interventions ayant un impact sur la route avant la réfection de la chaussée qui est désormais agendée au printemps 2024. Concernant les coûts planifiés, l'entreprise de génie civil pour les travaux d'assainissements a été sélectionnée. Le montant proposé dans l'offre correspond à l'estimation du bureau d'ingénieurs qui nous accompagne. Pour rappel, vu que ce montant ne figure pas dans le préavis, des subventions peuvent être demandées pour tous les travaux effectués sur la route cantonale. Le montant total des subventions est estimé à CHF 150'000.-.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/04, dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux d'amélioration du réseau d'eaux claires ainsi qu'à l'entretien de la route de Pomy et l'implantation de deux ralentisseurs aux entrées de localités.
2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 410'000.00.
3. De financer les travaux par un emprunt aux meilleures conditions du marché.
4. D'amortir les montants de
 - a. CHF 194'850.- sur 30 ans, compte 9141 (réseau d'égouts et épuration, à amortir).
 - b. CHF 205'650.- sur 30 ans, compte 9143.14 (routes communales, à amortir).
 - c. CHF 9'500.- sur 10 ans, compte 9143.04 (éclairage public, à amortir).
5. D'imputer les comptes d'exploitation
 - a. 460.3312.1 (amortissement obligatoire EU/EC) de CHF 6'495.- sur 30 ans.
 - b. 430.3312.1 (amortissement obligatoire routes) de CHF 6'855.- sur 30 ans.
 - c. 820.3312.1 (amortissement obligatoire éclairage public) de CHF 950.- sur 10 ans.

OUI - 41 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2023/04 est accepté à l'unanimité.

14. Préavis 2023/05 Remplacement du palan de levage 5T dans la halle de la Voirie.

Rapports des commissions ad'hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteur M. Dimitri Perrenoud

« Convoquée le mercredi 17 mai 2023 à 19h dans la salle PAY, la commission ad hoc, composée des membres suivants : Messieurs Hedou Gaël, Liechti Nicolas, Rod Yann, Vermot Hubert, Gurtner Stéphane (suppléant de Pascal Rebeaud), Perrinjaquet Loris, ainsi que de moi-même, Perrenoud Dimitri, s'est réunie afin de débattre du préavis municipal 2023/05. Madame Fresneau Christelle, municipale, était présente pour nous exposer ledit préavis. À ce jour, le palan de levage en question fait partie des plus anciens équipements de la voirie, ayant été construit dans les années 70. Par conséquent, sa durée de vie théorique est arrivée à son terme. De plus, il est devenu inutilisable, car certaines pièces nécessaires à sa réparation ne sont plus disponibles en raison de son âge avancé. Les équipes de la voirie sont donc contraintes de charger et décharger les véhicules ainsi que de déplacer des charges dans le dépôt à l'aide de moyens auxiliaires tels que des engins à bras télescopiques du type "Manitou". Cette procédure requiert la présence de deux personnes et peut s'avérer dangereuse. Elle ne doit en aucun cas être pérennisée afin de garantir une sécurité optimale lors de ces opérations. Nous avons clarifié certains détails, notamment quels seront les éléments remplacés, car les plans montrent une structure complète en acier comprenant une traverse et des rails de guidage. Madame Fresneau nous a donc expliqué que seule la partie treuil sera remplacée, c'est-à-dire la partie qui coulisse sur la poutre transversale (voir plans annexés). La question du type de commande a été soulevée, à savoir s'il s'agira d'une commande radio, d'une télécommande filaire ou des deux.

Madame Fresneau m'a confirmé ultérieurement par courrier électronique que nous disposerons d'une télécommande filaire (visible sur les plans). Elle nous a également informés que plusieurs offres ont été sollicitées auprès de différentes entreprises, et que le choix s'est porté sur "Kone Cranes" en raison de la présence d'un palan de marque identique dans la halle, ce qui facilite et regroupe les opérations d'entretien. Le délai de livraison est estimé entre 6 et 8 semaines. La commission juge absolument indispensable le remplacement du palan, car la sécurité ne peut être mise en jeu. Nous tenons à remercier Madame Fresneau pour ses explications. À l'unanimité, la commission vous propose d'approuver le préavis 2023/05 tel qu'il a été présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 24 mai 2023 à 19h00, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Anthony Marzolini, suppléant en remplacement de Charles Wernuss, Fabrizio Marzolini, s'est réunie en salle de municipalité - bâtiment de l'administration communale - pour débattre du préavis municipal n° 2023/05, relatif à l'objet précité. Étaient présents Mme Christelle Fresneau, Messieurs Hugo Diaz et Alexandre Lecourtier. Nous remercions Madame Christelle Fresneau pour les explications. Il est précisé que l'installation n'est pas entièrement remplacée, mais qu'il s'agit d'une rénovation qui reprend la charpente et la poutre existante. La commission des finances, à la majorité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/05, dont les conclusions sont :

1. D'accorder à la municipalité un crédit de CHF 55'690.00 pour remplacer le palan de levage 5T dans la halle de la voirie.
2. De financer ce crédit par les liquidités courantes.
3. D'imputer le coût du remplacement du palan de levage 5T dans le compte d'investissement 9123.07 (Bâtiment Halle Petite Amérique).
4. D'amortir cet investissement par le compte d'exploitation 3542.3303.2 (amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante du compte 9281.11 (Fonds rénovation bâtiments communaux).

OUI - 40 NON - 0 ABST - 1

Le préavis 2023/05 est accepté à la majorité.

15. Préavis 2023/06 Demande de crédit d'étude supplémentaire pour la suite du projet de réhabilitation de la STEP.

Rapports des commissions ad'hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteur M. Dimitri Perrenoud

« Convoquée le mercredi 17 mai 2023 à 19h dans la salle PAY, la commission ad hoc, composée des membres suivants : Messieurs Hedou Gaël, Liechti Nicolas, Rod Yann, Vermot Hubert, Gurtner Stéphane (suppléant de Pascal Rebeaud), Perrinjaquet Loris, ainsi que de moi-même, Perrenoud Dimitri, s'est réunie afin de débattre du préavis municipal 2023/06. Madame Marques Laura, municipale, était présente pour nous exposer ledit préavis. La station d'épuration d'Yvonand, construite dans les années 70, ne répond plus aux normes actuelles ni aux besoins actuels. L'étude du 7 avril 2020 nous a démontré que sa réhabilitation est possible et indispensable. Ce préavis fait suite au préavis 2020/18 qui a déjà été approuvé par notre

conseil. Les membres de la commission s'interrogent sur la faisabilité du projet, car l'approbation de ce crédit supplémentaire permettra de pousser les études plus loin, notamment par le biais de sondages géotechniques. La commission se demande donc si de mauvais résultats obtenus pourraient stopper le projet de réhabilitation de la station d'épuration. Madame la municipale nous explique que non, la faisabilité du projet a déjà été étudiée et ces études supplémentaires sont nécessaires pour éliminer au maximum les incertitudes du projet et le mener à son bien ainsi que de préparer le dossier de mise à l'enquête. La commission s'interroge sur une éventuelle réduction des nuisances olfactives pendant les périodes de fonctionnement intensif. Madame Marques nous explique que des procédés et des infrastructures sont prévus dans le projet pour réduire ces odeurs, mais que le niveau de réduction de ces nuisances est difficile à chiffrer ou à estimer, même pour les professionnels du secteur. La question de l'intégration au paysage a été soulevée, compte tenu de l'implantation de la STEP en zone touristique, et celle-ci sera prise en compte lors de sa réalisation. La commission recommande d'approuver ce préavis avec le souhait que, compte tenu du montant et du nombre de bureaux d'ingénieurs impliqués, le projet aboutisse avec succès. À l'unanimité, la commission vous propose d'approuver le préavis 2023/06 tel qu'il a été présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 31 mai 2023 à 19h00, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Charles Wernuss, Fabrizio Marzolini, s'est réunie à la salle de réunion de l'Hôtel de la Gare à Yvonand pour débattre du préavis municipal n° 2023/06, relatif à l'objet précité. Étaient présentes Mmes Laura Marques et Lucy Delarze. Nous remercions Madame Laura Marques pour les éclaircissements et réponses apportées aux questions de la commission, relatives au préavis en titre. Mme Marques précise que ce préavis est nécessaire pour finaliser l'étude et consolider le budget de la mise à niveau de la STEP. Cette étape est requise en vue du montant des travaux. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/06, dont les conclusions sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude supplémentaire de CHF 452'340.00 TTC pour la suite du projet de réhabilitation de la STEP.
2. De financer cette étude par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché.
3. D'amortir le montant de CHF 420'000.00 sur 30 ans, compte 9141 (réseau d'égouts et d'épuration, à amortir).
4. D'imputer le compte d'exploitation 460.3312.1 (amortissement obligatoire) de CHF 14'000.00 durant 30 ans.

OUI - 41 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2023/06 est accepté à l'unanimité.

M. Greco, du journal La Région, vient de nous rejoindre.

16. Préavis 2023/07 Passage au LED du solde des luminaires pour l'éclairage public.

Rapports des commissions ad'hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteur M. Dimitri Perrenoud

« Convoquée le mercredi 17 mai 2023 à 19h dans la salle PAY, la commission ad hoc, composée des membres suivants : Messieurs Hedou Gaël, Liechti Nicolas, Rod Yann, Vermot Hubert, Gurtner Stéphane (suppléant de Pascal Rebeaud), Perrinjaquet Loris, ainsi que de moi-même, Perrenoud Dimitri, s'est réunie afin de débattre du préavis municipal 2023/07. Madame Marques Laura, municipale était présente pour nous exposer ledit préavis. À ce jour, tous les luminaires du village ne sont pas équipés de la technologie LED, qui offre un éclairage plus efficace à long terme, consomme moins d'énergie et permet une gestion plus précise de l'intensité lumineuse et donc de la consommation d'électricité globale. Il est donc logique de remplacer l'ensemble de ces anciens luminaires par des luminaires LED. La crise énergétique de cet hiver, ainsi que celles à venir, ont accéléré le processus de décision. De plus, une augmentation du coût des matériaux est prévue prochainement, et il est nécessaire de prendre des mesures préventives afin d'éviter des surcoûts qui pourraient peser sur nos finances. C'est l'objectif de ce préavis, qui vise à anticiper l'augmentation des prix des matières premières nécessaires à la fabrication de ces luminaires LED. L'ensemble de la commission approuve cette mesure préventive. Cependant, la commission regrette qu'une seule offre ait été demandée à une entreprise (Romande Energie) pour ces remplacements de luminaires. Madame la municipale souligne que la décision de se tourner exclusivement vers la Romande Energie découle du fait que tous nos luminaires sont déjà gérés par cette entreprise, ce qui facilite les opérations d'entretien et de dépannage. M. Gurtner nous informe qu'une question de prix avait déjà été soulevée dans un préavis précédent, le 2021/07, et que le municipal responsable de l'époque avait conclu que Romande Energie était l'entreprise offrant le meilleur rapport qualité-prix. La commission insiste sur l'importance d'obtenir plusieurs offres, même à titre informatif ou comparatif, à l'avenir. Madame la municipale comprend cette réaction et s'engage à se renseigner, dans la mesure du possible, sur les offres de concurrents et à nous transmettre les détails. La commission préconise d'approuver ce préavis en exprimant le souhait que plusieurs offres soient présentées à l'avenir, afin de permettre une comparaison. Elle remercie Madame Marques pour ses explications. À l'unanimité, la commission vous propose d'approuver le préavis 2023/07 tel qu'il a été présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 31 mai 2023 à 19h00, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Charles Wernuss, Fabrizio Marzolini, s'est réunie à la salle de réunion de l'Hôtel de la Gare à Yvonand pour débattre du préavis municipal n° 2023/07, relatif à l'objet précité. Étaient présentes Mme Laura Marques et Lucy Delarze. Nous remercions Madame Laura Marques pour les éclaircissements et réponses apportées aux questions de la commission, relatives au préavis en titre. Mme Marques précise que ce préavis permet de financer le solde des installations de l'éclairage public avec la technologie LED. L'échéancier a été avancé pour anticiper un risque d'augmentation des prix des luminaires LED. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/07, dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la Municipalité d'effectuer la commande de 128 luminaires LED pour un montant de CHF 126'975.05 TTC.
2. De financer le montant de CHF 126'975.05 par les liquidités courantes.

3. D'amortir le montant de CHF 126'975.05 sur 10 ans, compte 9143.04 (éclairage public, à amortir).
4. D'imputer le compte d'exploitation 820.3312.1 (amortissement obligatoire) de CHF 12'697.50 pendant 10 ans.

OUI - 41 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2023/07 est accepté à l'unanimité.

17. Préavis 2023/08 Rapport de Gestion 2022

Dépôt et rapport

Réponses aux questions et remarques de la commission de gestion.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/08 dont la décision est :

De donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

OUI - 38 NON - 0 ABST - 3

Le préavis 2023/08 est accepté à la majorité

18. Préavis 2023/09 Rapport financier 2022

Dépôt et rapport

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 31 mai 2023 à 19h00, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Charles Wernuss, Fabrizio Marzolini, s'est réunie à la salle de réunion de l'Hôtel de la Gare à Yvonand pour statuer au sujet du rapport financier de l'année 2022. La commission s'est réunie à trois reprises. Lors de la première séance, nous avons pris connaissance des comptes de chaque dicastère ainsi que des commentaires du Syndic et du Boursier. Sur cette base, nous avons dressé une liste des relevés des comptes et des questions à poser. Ces requêtes ont été remises aux municipaux qui ont fourni tous les éléments de justification demandés. Lors de la première séance, le syndic nous informe notamment que les résultats ont été impactés positivement par les éléments suivants :

Recettes supplémentaires : 988'660 frs

Diminution de charges : 1'784'265 frs

Une dotation aux amortissements de 1'426'499 frs a ainsi pu être réalisée.

Tout d'abord, la commission des finances remercie la municipalité pour sa disponibilité et pour la qualité du travail qu'elle a fourni tout au long de l'année 2022. La commission des finances salue l'effort de clarté dans l'allocation des charges dans les différents comptes qui avait été demandé lors des années précédentes. Cependant, les membres de la commission constatent qu'il n'y a toujours pas de transparence sur la provenance des coûts en ce qui concerne le financement du RYMAJE. Nous recommandons qu'une commission de contrôle soit mise en place. Par ailleurs, nous regrettons que les comptes de financement du RYMAJE ne soient pas soumis à un contrôle législatif comme cela se fait dans le cas des autres associations. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'adopter les comptes de l'exercice 2022. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. Nicolas Liehti

Je n'ai pas de commentaires sur le fond, mais plutôt sur la forme. J'ai découvert les résultats financiers brillants de notre commune dans le 24Heures avant même d'avoir reçu le préavis et

les documents officiels de la municipalité et avant même que le conseil n'ait pu se prononcer. Je trouve cela un peu particulier et je demande juste à la municipalité de faire attention et à nos amis représentants de médias aussi pour respecter le processus démocratique. Même si ce soir il y a peu de débats et si on peut faire office de conseil qui tamponne les préavis, ce n'est pas toujours le cas, donc attention quand même à cet aspect-là de la démocratie. Merci.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/09 dont la décision est :

D'adopter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2022.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 2

Le préavis 2023/09 est accepté à la majorité.

19. Préavis 2023/10 Règlement communal sur l'utilisation du fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique.

Dépôt de préavis

Mme Laura Marques

Ce préavis fait suite à la création de la CCTE (Commission Consultative sur la Transition Énergétique) en 2021. La commission s'est réunie plusieurs fois et a mis en place un programme de subventions qui sera défini chaque année dans le but de soutenir des actions liées au développement durable. Ces subventions seront financées par un fonds pour les énergies renouvelables, qui sera lui-même alimenté par le prélèvement d'une taxe spécifique sur l'énergie électrique. Ce préavis a donc pour but de valider les deux règlements communaux, avant qu'ils soient eux-mêmes validés par le Canton, en vue d'une mise en application souhaitée dès janvier 2024.

20. Préavis 2023/11 Complément au préavis N° 2018/09 – Avance de frais pour la mise en conformité de l'installation de désenfumage de la salle La Sablliane.

Dépôt de préavis

Mme Christelle Fresneau

Nous vous déposons ce préavis d'avance de frais car en janvier 2023 la société IEC était venue vous présenter les comptes provisoires. Entre temps, en parallèle, nous avons travaillé sur ce problème de désenfumage pour lequel nous avons reçu un coût relativement élevé. Afin de ne pas mélanger les deux choses, on a trouvé qu'il était nécessaire de déposer un autre préavis sur ces avances de frais. À ce jour, il n'y a pas une société qui a été reconnue fautive ou non, il y a une expertise qui se fait en parallèle. On espère pouvoir récupérer la totalité par la suite, de cette avance de frais.

21. Élection du Président pour l'année 2023-2024

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente M. Stéphane Gurtner.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le nombre de candidat étant égal au nombre de siège, M. Stéphane Gurtner est élu tacitement Président du conseil communal d'Yvonand pour l'année 2023-2024. Applaudissements.

22. Élection du Vice-Président pour l'année 2023-2024

Pour le PS, M. Florian Breguet présente M. Nicolas Liechti.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le nombre de candidat étant égal au nombre de siège, M. Nicolas Liechti est élu tacitement Vice-Président du conseil communal d'Yvonand pour l'année 2023-2024. Applaudissements.

23. Élections de deux scrutateurs pour l'année 2023-2024

Pour le PS, M. Florian Breguet présente M. Isidro Calvet.

Pour le PLR, M. Anthony Marzolini présente Mme Sandra Walroff.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, les scrutateurs sont élus tacitement.

24. Élections de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2023-2024

Pour le PLR, M. Anthony Marzolini présente M. Dimitri Perrenoud.

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente Mme Catherine Rey.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, les scrutateurs suppléants sont élus tacitement.

25. Élections de la commission de gestion pour l'année 2023

Pour le PS, M. Florian Breguet présente Mme Zoé Gander et MM. Isidro Calvet et Christian Vuadens.

Pour le PLR, M. Anthony Marzolini présente Mmes Sandra Walroff et Nicole Bachmann.

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente Mme Catherine Rey et M. Hubert Vermot.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, les membres de la commission de gestion sont élus tacitement. Ce sera le PLR qui assurera la présidence de la commission de gestion.

26. Élections des suppléants à la commission de gestion pour l'année 2023

Pour le PS, M. Florian Breguet présente M. Yann Rod.

Pour le PLR, M. Anthony Marzolini présente M. Daniele Pirollo.

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente M. Thierry Steiner.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, les suppléants à la commission de gestion sont élus tacitement.

27. Rapport du Président du conseil communal

Au vu de l'heure tardive, je vais être très bref : c'était super... Trêve de plaisanterie, une année qui, il me semble, a commencé hier et qui va s'achever demain. Une année pas comme les autres qui débute officiellement par un bain de foule avec les Tapa-Sabllias lors de la commémoration de la Fête nationale. N'étant pas rompu à ce genre d'exercice, j'ai observé un grand ouf de soulagement lorsque je rangeais mon discours. Il restait néanmoins à enchaîner les séances de bureau, les séances du conseil, les journées de votations et les autres tâches que l'on découvre tout au long de l'année. J'ai eu le plaisir d'accueillir des conseillères et conseillers, six au total, mais aussi beaucoup d'émotion de les voir partir, surtout lors de circonstances malheureuses. Il me tient à cœur de remercier les membres du bureau et tout particulièrement notre secrétaire Pauline Héritier qui, avec sa rigueur et son engagement, facilite grandement la tâche du président. Les scrutatrices et scrutateurs pour leurs aides non seulement au conseil mais aussi lors des séances de bureau et lors des dépouillements. Cette année a permis également à notre secrétaire suppléante, Natacha Valceschini, de découvrir et d'apprendre les rouages de notre

fonctionnement parfois bien particulier. Notre Président élu, Stéphane Gurtner, a participé assidument à toutes nos séances pour emmagasiner un maximum d'informations pour ces douze prochains mois. J'ai eu la tâche de mener à bien, ou le mieux possible, huit séances de bureau, sept séances du conseil, d'organiser deux dépouillements, de valider deux élections tacites à la municipalité, de faire voter une motion, un postulat et seize préavis dont plus de la moitié ce soir ! J'ai également eu l'occasion de représenter les autorités lors d'une assemblée générale se déroulant sur nos terres. Il y a aussi des sorties plus récréatives qui m'ont permis de découvrir encore des facettes ignorées des sociétés locales ou associations de notre commune. Sans oublier les deux soirées consacrées aux nouveaux citoyens et aux nouveaux habitants. Comme il est souvent mentionné dans les rapports de fin de mandat des présidentes et présidents qui m'ont précédé, je peux vous confirmer que c'est une expérience à tenter et je vous encourage à mon tour à faire le pas. Lorsqu'il faudra désigner un vice-président au sein de vos groupes respectifs, allez-y et n'ayez crainte, il y a une année pour se mettre dans le bain et apprivoiser la fonction. La fin du mandat que vous m'avez confié se termine dans une semaine, je crois l'avoir pleinement assumé, avec plaisir et fierté. Il ne me reste qu'à souhaiter, très sincèrement, une belle année de présidence à Stéphane Gurtner. Merci à vous. Applaudissements.

28. Divers et propositions individuelles

M. Viktor Zeiter

Cher Guy-Daniel,

Au nom du groupe UDC, nous tenons à te remercier chaleureusement pour le travail accompli à la municipalité durant ces nombreuses années. Élu à l'exécutif en août 2008, tu as su t'intégrer dans ce groupe de sept personnes et respecter cette forme d'organisation du pouvoir. Tu as pris en main des dossiers importants dans le dicastère de l'urbanisme et police, dont tu étais le maître à bord pendant plus de quinze ans. Dans un village qui grandissait un peu trop vite aux yeux de certains, il fallait maîtriser cette croissance avec de nombreuses adaptations de règlements de constructions et de police, base pour les prises de décisions impartiales. Pendant que la population des Tapa-Sabllias augmentait de 35% entre 2010 et 2020, ce qui représentait trois fois plus que la croissance cantonale, il fallait apporter des solutions pour la circulation et le parcage des véhicules. Que de séances d'explication afin de convaincre les conseillers communaux ou la population afin d'adhérer à ces projets très sensibles touchant le portemonnaie du citoyen. Certes, tu n'étais pas seul pour accomplir tes nombreuses tâches, mais tu as su jouer le rôle de leader quand il le fallait. Ferme dans tes décisions, tu as su trouver les compromis nécessaires au sein du collège, afin de faire avancer tes dossiers. Toujours à disposition pour une discussion, ton dévouement pour la chose publique restera dans nos mémoires. Guy-Daniel, merci. Applaudissements.

M. Charles Wernuss

Je lance un appel, ceci en concertation avec notre municipal encore pour quelques jours Guy-Daniel Beney, au sujet d'une commission municipale, la commission de naturalisation. Nous sommes à la recherche d'un ou d'une secrétaire pour cette commission. Je n'entre pas dans les détails, mais depuis quelques années déjà la législation a changé. Avant, on pouvait régler la question en interne en ayant un secrétariat tournant, aujourd'hui nous devons avoir un secrétariat permanent, mais hors des membres de la commission. Raison pour laquelle je m'adresse à vous : vous pouvez vous adresser soit à moi-même soit au municipal qui reprendra les fonctions pour nous aider à trouver quelqu'un. Parlez-en aussi dans votre entourage, dans vos groupes respectifs, afin de nous aider à trouver quelqu'un pour l'année prochaine qui veuille bien assumer ce secrétariat.

M. Philippe Moser

Monsieur le Vice-syndic, cher Guy-Daniel.

Ce soir, c'est ton dernier conseil communal en tant que membre de l'exécutif. Tu as décidé de remettre ton mandat pour te consacrer à des projets personnels que tu as laissés de côté après avoir tant donné pour la commune d'Yvonand pendant ces quinze dernières années. Et c'est bien normal. Le nombre de projets que tu as portés avec un grand cœur et beaucoup de professionnalisme à la tête de ton dicastère est impressionnant. Beaucoup se seraient découragés, pas toi. Tu as été le pilote de la révision de nos plans directeurs, d'affectation et autres plans d'aménagement. Tu as été le patron du bureau technique et tu as su le faire grandir, l'adapter, pour en faire une entité que beaucoup nous envient aujourd'hui. Tu as été le papa de la police administrative en créant un service d'ASP efficace et en t'assurant que la gendarmerie couvre correctement nos arrières. Tu as aussi été celui qui a conduit les changements en termes de mobilité dans le village et qui en a supporté à maintes reprises les conséquences. Quoi, on va toucher à ma bagnole et à mes parkings ! Être exhaustif me prendrait certainement la nuit, alors je m'arrête là. Cher Guy-Daniel, au nom de la municipalité et en mon nom propre, je tiens à t'adresser un super grand merci. Tu as fait le job et du sacré bon job. Je te souhaite le meilleur pour la suite, de superbes voyages en vélo et d'intenses parties de golf avec Caro. Tes longs ordres du jour vont rester, mais toi tu nous manqueras. Salut Vice-syndic et à la prochaine autour d'un café au fond de ton garage. Applaudissements.

M. Stéphane Gurtner

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée lors de cette élection à la Présidence du conseil communal. Je tiens tout particulièrement à remercier notre Président, Monsieur Cyril Ottonin, qui m'a permis de prendre part aux séances de préparation du conseil durant cette année politique, ainsi qu'à nos deux secrétaires du conseil et aux membres des premiers et deuxièmes bureaux pour les échanges que nous avons eus lors de ces séances, toujours dans une ambiance très conviviale et constructive, et qui ont été très riches en enseignements pour cette fonction de Président que je reprends. J'aimerais encore féliciter Cyril pour sa présidence qui a été menée à la perfection et j'espère être un digne successeur, la barre a été placée assez haut. Je vous donne rendez-vous dans ce lieu, au forum, le lundi 28 août, pour notre prochain conseil. Dans l'intervalle, nous vous communiquerons les dates des conseils de cette nouvelle année politique, ainsi que quelques informations importantes. Je vous souhaite également un très bel été et j'aurai plaisir à vous retrouver en août, pour la reprise de nos séances du conseil communal, et pour la plupart d'entre vous, je l'espère, lors des festivités du 1^{er} août et de son traditionnel cortège. Je vous souhaite encore une belle soirée et de bonnes vacances. Applaudissements.

M. Cyril Ottonin

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absent : Le même.

La séance du conseil est close à 20 h 42. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation et clôt la séance. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 28 août 2023, à 20 h 00, au forum du Collège en Brit.

Le Président



Stéphane Gurtner



La Secrétaire



Pauline Héritier